

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de BOURGOGNE

Service développement durable
Groupe Stratégie
Pilotage Études

Dijon, le 10/04/2013

Compte-rendu de la réunion des études

du 28 mars 2013

Affaire suivie par : Hélène Hicaubé
helene.hicaube@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03 45 83 20 29 – Fax : 03 45 83 22 98

Participants :

DREAL Bourgogne: Services Développement Durable, Logement et Constructions Durables, Transport,
DDT21: Mission Prospective et Ingénierie territoriale, Service Habitat et Mobilité
DDT 58: Mission D'animation et D'accompagnement des Territoires
DDT 71: Mission Connaissance des Territoires et Prospective
DDT89: Connaissance des Territoires et Études Générales
INSEE

Introduction

Renaud DURAND, chef du groupe Stratégie, Pilotage, Études ouvre cette réunion régionale en remerciant les participants de leur présence. Hélène HICAUBÉ, chargée de la coordination régionale des études, rappelle l'ordre du jour de cette réunion.

Présentations et réactions

- **Thématique « Constructions Durables »**
 - Présentation du tableau de bord de la construction durable (DREAL Bourgogne – Nihad SIVAC, Muriel PAUTET-DAGOGNET)

Ce premier tableau de bord de la construction durable dresse un état des lieux de la construction et du bâtiment en Bourgogne en faisant de nombreux focus sur des initiatives et opérations exemplaires au regard de leur moindre impact sur l'environnement. On y trouve

notamment un panorama du bâtiment et de la construction durable en Bourgogne, la présentation et le suivi des dispositifs de soutien à la réduction de la consommation énergétique ainsi que la montée en compétences des professionnels du bâtiment.

Cette présentation et les échanges qui s'en sont suivis ont permis d'apporter certaines précisions. Notamment sur les sources des données utilisées (UCH, RPLS, etc), et sur la potentielle utilisation des données du réseau des Cellules Économiques Régionales de la Construction (CERC). En effet, l'accès à ces données est conditionné par la création d'une CERC locale, qui doit de plus être obligatoirement dotée d'un employé permanent, les réflexions sont en cours. De même pour le rôle de Bourgogne Bâtiment Durable, cette structure est un centre technique et non observatoire, elle n'effectue donc pas d'analyse de données. Les interrogations ont également porté sur les chiffres du bâti bourguignon, celui-ci apparaissant comme particulièrement énergivore. Ces chiffres ont été pondérés par le détail des informations disponibles, à savoir celles d'un bâti très ancien en bourgogne et pour lequel nous n'avons pas de renseignements sur les travaux de rénovation réalisés ultérieurement à la construction, ou encore le peu d'informations ou leur faible fiabilité sur le bâtiment tertiaire hors bâtiment de l'État. Enfin, concernant la formation, il a été mis en évidence les difficultés rencontrées pour atteindre le public des artisans et les pistes de réflexions envisagées.

Le tableau de bord de la construction durable est disponible sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante : <http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/tableau-de-bord-de-la-construction-r664.html>

- **Thématique « Économie »**

- Les zones d'activités économiques du département de Saône-et-Loire (DDT71 – Mathias MONZIE)

Cette étude fait partie des contributions prévues dans le cadre du chantier thématique d'association de l'État aux SCoT consacré à l'économie. Elle vise à aider les collectivités chargées de l'élaboration d'un SCoT dans la définition d'une stratégie adaptée à leur territoire. L'analyse a été réalisée au niveau départemental avec une déclinaison par territoires proches de ceux des projets de SCoT. Elle s'appuie sur une base de données en cours de constitution en partenariat avec la CCI et les collectivités locales, complétée par des entretiens avec des acteurs de l'activité économique du département. L'analyse a été complétée par l'élaboration d'une vision prospective du devenir de ces ZAE (types d'activités, développement et requalification, besoins et outils à mettre en place pour une gestion durable, inter-relations, etc...). Les échanges consécutifs à la présentation ont porté, entre autres, sur la base SIG de la DDT 71 utilisée et complétée par cette étude (alimentation, informations disponibles, etc), sur le taux de remplissage des zones d'activités (très divers selon l'implantation notamment suivant le niveau de desserte, autour des 2/3 en moyenne) et sur les partenaires de cette étude. Sur ce dernier point, l'association s'est faite entre la DDT, le CG et la CCI, les services comme la DIRECCTE, le SGAR ou le Conseil Régional n'ont pas participé à cette étude, il a également été rappelé l'importance du rôle du Conseil Général dans le portage et le suivi des zones d'activités de niveau départemental.

L'étude sur les zones d'activités économiques du département de Saône-et-Loire est disponible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/etude-des-zones-d-activites-a3210.html>



- **Programmation des études** (DREAL Bourgogne – Hélène HICAUBÉ)

- Présentation de la programmation 2013

François Bellouard introduit cette présentation en revenant sur le fonctionnement des BOP (non fongibilité d'un BOP à l'autre, fongibilité interne au BOP UTAH entre urbanisme et habitat à partir du second semestre uniquement) et sur les crédits accordés en vis-à-vis des crédits demandés (pour Urbanisme et Territoire de UTAH par exemple : 181 000€ demandés pour les études, 80 000€ alloués). Hélène Hicaubé fait ensuite le point sur les études validées pour la programmation 2013, ainsi que sur celles qui seront réexaminées en cours d'année lors du dialogue de mi-gestion de juin et sur celles qui ne pourront pas être lancées cette année et qui seront donc reportées (cf. diaporama de présentation) au vu de ces disponibilités financières.

Les débats ont alors porté sur le non financement de deux études du domaine habitat, à savoir une étude socio-économique sur le phénomène de vacance dans le parc privé et une autre sur la projection des ménages et les besoins en logements par l'INSEE. Le service logement a précisé que les crédits n'étaient pas suffisants pour faire réaliser ces études par un bureau d'études, et qu'une sollicitation auprès du CETE de Lyon avait été conduite pour la première. Celle-ci a conduit à un accord pour la réalisation de la 1ère partie purement statistique de l'étude, mais le CETE ne pouvant pas s'engager sur la 2ème partie socio-économique, celle-ci est donc contrainte d'être reportée à 2014. Concernant le 2ème sujet, l'INSEE a précisé que le montant du devis ne correspondait pas au coût réel de l'étude pour la DREAL, en effet, il inclut des frais internes qui sont pris en charge par la convention État/INSEE, de fait le montant effectif est donc inférieur à celui indiqué. De plus l'engagement des crédits pour l'INSEE se fait à la livraison de l'étude et non à son lancement, ce qui au vu des délais de réalisation, implique un paiement probable en 2014 pour une étude lancée mi-2013. Au vu de ces précisions et de l'importance du sujet pour la DDT58, le service logement décide de reconsidérer la possibilité de réaliser cette étude cette année. La DDT58 sera tenue informée de la décision définitive dans les plus brefs délais.

La DDT71 a également indiqué la récente suspension d'une étude validée pour 2013 par le service SRPN (étude sur la Loire Amont). François Bellouard a indiqué que les budgets 2013 alloués courant février et mars à la DREAL venaient de subir un surgel, impliquant une réduction des montants accordés initialement. Le service concerné n'ayant pu être présent à la réunion, la demande d'informations sur cette situation lui sera transmise afin de répondre à la DDT.

- Retour sur le processus qualité

Le processus qualité sur l'élaboration du programme des études et sur la valorisation des études et les deux procédures principales associées (calendrier et logigramme de valorisation) ont été validés à l'issue de la 2ème réunion du groupe de travail. La certification est prévue pour l'automne 2013. Le travail sur les documents supports se poursuit avec entre autres la refonte des fiches études et du tableau de programmation.

Sont ensuite présentées les différentes étapes du nouveau calendrier de programmation déjà mis en œuvre pour la programmation 2014. Notamment la période de réflexion en cours sur de nouveaux sujets, il est rappelé aux services l'échéance de remontée des sujets au 29 mars. Ainsi que les phases à venir : passage en CODIR DREAL et COCER pour les sujets stratégiques, avec un retour entre les deux aux correspondants études des DDT ; les échanges avec les autres services et les partenaires extérieurs à la fin du 1^{er} semestre ; un deuxième passage en CODIR DREAL et COCER en septembre sur l'état d'avancement des



sujets stratégiques et une réévaluation des priorités aux besoins, la finalisation des cahier des charges à la fin du 2nd semestre pour un lancement dès les premières notifications en début d'année. Les échanges ont principalement porté sur la précocité des demandes de sujets, il a alors été précisé qu'il s'agissait uniquement de propositions de sujets que les services pourront affiner un peu plus tard, il était néanmoins nécessaire d'avancer ces travaux de réflexions afin d'être en accord avec les calendriers budgétaires et ceux de nos partenaires.

- Retour sur la proposition de mutualisation de ressources « stagiaires »

Ce sujet abordé à la précédente réunion des études de décembre 2012 avait soulevé une interrogation des DDT sur les possibilités de financement des stages. Depuis cette réunion, la DREAL a étudié cette question et propose aujourd'hui une alternative au mode de financement actuel (en titre2). Il est en effet possible de rémunérer un stagiaire sur les crédits études au même titre qu'un bureau d'étude. Pour cela, il est bien souligné que ces crédits servent à financer des études entrant dans le programme régional et dont la réalisation est validée par la DREAL, ensuite si ces études sont, en tout ou partie, menées par un stagiaire, leur financement se fera sur le BOP concerné à hauteur des montants indemnités de stages en vigueur. Il est donc demandé aux services de prendre en compte cette possibilité dans leur réflexion à venir sur le mode de réalisation de leurs études (bureau d'étude, INSEE, CETE, régie, stagiaire, etc)

Conclusion

La 10ème lettre des études étant en cours d'élaboration, les participants seront prochainement contactés pour contribuer à son contenu. Il est rappelé que l'après-midi se tient dans la même salle la réunion interministérielle des études à laquelle une partie des présents est conviée par le SGAR, les présentations de la matinée et de l'après-midi seront disponibles sur les sites internet et/ou intranet de la DREAL suivant les droits de diffusion. Enfin, la prochaine réunion des études est programmée le **jeudi 13 juin 2013**.

